MORANGIS

Ma ville, Mon quotidien

#281

Magazine municipal - Avril / Mai / Juin 2024

LE PLUI : L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

P.16 Dossier : PLUi : Construisons ensemble les nouveaux contours de notre ville

P.22 Travaux : L'Avenue Charles de Gaulle fait peau neuve

P.25 Mise en service du Prox-E-bus et son dépliant

P.32 Réforme du logement social

3 > Édito

MOBILISÉS À VOS CÔTÉS

4 > 5
- Retour sur les Vœux 2024

6 > 10
- Arrêt sur images à Morangis

11 > 13 Brèves Morangissoises

14 > 15 Jeunesse
- Service civique, l'engagement citoyen
- Brèves

ACCOMPAGNER DEMAIN

16 > 21 Dossier
- PLUi : Construisons ensemble les nouveaux contours de notre ville

22 > 23 Travaux
- L'Avenue Charles de Gaulle fait peau neuve

24 > Sécurité
- Focus : les chiens catégorisés

25 > Mobilités
- Mise en service du Prox-E-bus et son dépliant

26 > 27 Démocratie
- Mise à jour : Plan de circulation - Etape 2
- Réunions publiques,...

28 > 29 Environnement
- Les bons gestes pour éviter la prolifération des rats
- Brèves : Biodéchets, jardinage et nuisibles

AGIR ENSEMBLE

30 > 31 Séniors
- Service civique et séniors : La combinaison gagnante

32 > 35 CCAS
- Réforme du logement social

36 > 37 Commerces

38 > 39 Au fil de l'info

40 > Les Tribunes

41 > Principales décisions des CM

42 > Permanences/État civil

43 > Allô, Madame le Maire

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. PEFC-France.org

PEFC 10-31-1668

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

4e 2023 LES TROPHÉES DE LA COMMUNICATION

Directeur de la publication : Brigitte Vermillet, Maire de Morangis | **Rédaction :** Océane Le Moal | **Réalisation PAO :** Elodie Sciarini | communication@morangis91.com - 01 64 54 28 57 | **Imprimeur :** Imprimerie Compiègne - 01 53 35 95 15 | **Distribution :** RC Distribution
Imprimé à 7 800 exemplaires | **Crédits photos :** Mairie de Morangis, Envento.

MORANGIS
12 avenue de la République
BP98- 91423 Morangis Cedex
01 64 54 28 28
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

Inauguration du Prox-E bus le 27 janvier 2024

Madame, Monsieur, Chère Morangissoise, Cher Morangissois,

Alors que les bourgeons commencent à éclore et que les jours s'allongent, nous accueillons avec enthousiasme l'arrivée du printemps qui apporte avec lui l'envie de se retrouver. Nous sommes heureux de dévoiler notre programme d'animations à venir, placé sous le signe des Jeux Olympiques. Des événements sportifs, des ateliers ludiques et des activités pour toute la famille seront au rendez-vous, offrant à chacun l'occasion de s'amuser et de partager des moments conviviaux.

En parallèle, nous poursuivons notre engagement envers l'amélioration de notre cadre de vie. Nous avons entrepris avec détermination les travaux de rénovation de l'Avenue Charles de Gaulle, promis depuis 30 ans et de l'Espace Saint-Michel, visant à embellir et à moderniser notre ville pour créer un environnement plus agréable et fonctionnel.

En mai, nous aurons le plaisir d'inaugurer le nouveau réfectoire de la maternelle des Hirondelles. Jusqu'à ce jour, la restauration se tenait à l'école Herriot nécessitant le déplacement des tout-petits pour un accueil des enfants sur 3 services, une plage horaire très large et un déjeuner tardif.

Après avoir tenu nos 5 réunions publiques consacrées au bilan de mi-mandat et la réunion sur le futur PLUi, nous saluons votre participation, essentielle pour façonner avec vous l'avenir de notre ville. Les dispositifs de démocratie participative se développent progressivement, nous relançons « les balades urbaines » permettant une analyse approfondie des besoins et un échange avec les riverains.

Nous avons toujours à cœur le dialogue et la sincérité dans nos échanges. Aujourd'hui la ville se retrouve confrontée à des défis financiers majeurs. En juin 2020, nous apprenions le placement de Morangis dans le réseau d'alerte au sein de la Direction Générale des Finances Publiques eu égard à la gestion financière de notre prédécesseur. Depuis, nous avons mené une gestion rigoureuse des finances publiques et avons fournis des efforts constants, recherches de subventions, d'économie et de mutualisation. Mais, les finances publiques restent soumises à de rudes épreuves, inflations, augmentation des coûts des fluides passant de 562 639€ en 2021 à 1 082 852€ en 2024, des matières premières, 3 augmentations des points d'indice des agents de la fonction publique décidée par l'Etat, l'arrivée continue de population avec ouvertures de classes, accroissement des effectifs en restauration scolaire, besoin en équipements sportifs etc...

« Ces réalités contraignent nos capacités financières et nos marges de manœuvre,... »

Ces réalités contraignent nos capacités financières et nos marges de manœuvre, il devient difficile d'assurer le maintien de certaines actions essentielles et d'offrir des services publics de qualité à nos concitoyens sans disposer de nouvelles recettes.

Votre soutien et votre collaboration sont essentiels pour surmonter ces défis qui se présentent à nous.

Sincèrement Vôtre

BRIGITTE VERMILLET
Maire de Morangis
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
Vice-présidente du Grand-Orly Seine Bièvre
brigitte.vermillet **bvermilletpm**

ARRÊT SUR IMAGES à Morangis 2023
ARRÊT SUR IMAGES à Morangis
ARRÊT SUR IMAGES à Morangis

Madame le Maire, les élus du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes, ont présenté leurs vœux aux Morangissois ce dimanche 14 janvier 2024. Cette soirée a été l'occasion de dresser le bilan du mi-mandat, d'évoquer les perspectives futures et surtout, de mettre en lumière les réussites et les engagements exemplaires de plusieurs personnalités locales. Nous avons ainsi eu le plaisir de mettre à l'honneur et de remettre un trophée aux sportifs : Aurélie Carpentier, Clarence Treacher, Mboueme Eloumou et Dina Hamdaoui, ainsi qu'aux bénévoles du Comité des fêtes, de Françoise Chéron, et de Nadine Beaujean accompagnée de Muriel, Nicole et Akila. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les Morangissois qui ont participé en grand nombre à cet événement, ainsi qu'à nos invités d'honneur : M. le Président de la Métropole du Grand Paris Patrick Ollier, Mme la Sénatrice Laure Darcos, M. le Député Jérôme Guedj, Mmes les Conseillères Départementales Martine Girard et Annie Pioffet, M. le Maire de Savigny-sur-Orge Alexis Teillet, M. le Maire de Wissous Florian Gallant, M. le Maire de Dourdan Paolo De Carvalho, Mme la Maire de Chilly-Mazarin Rafika Rezgui, M. le Directeur Général de la Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge (RESO) Quentin Deffontaines, le Capitaine du Centre de Secours et les représentants du Commissariat de Savigny-sur-Orge. Grace, jeune Morangissoise talentueuse, a sublimé par sa voix la soirée des vœux. Nous vous invitons à revivre ces moments inoubliables, à travers les images capturées lors de cet événement.

ARRÊT SUR IMAGES à Morangis

RETROUVEZ LES ARRÊTS SUR IMAGES

@villedemorangis

Le jeudi 4 janvier 2024, un loto intergénérationnel a été organisé par les services Séniors et Jeunesse. Des moments forts, où les générations tissent des liens dans la joie et la bonne humeur.

Début janvier 2024, la Ville de Morangis s'est vue parée d'un manteau blanc. Une pause dans le quotidien de l'hiver, une invitation à apprécier la beauté éphémère de l'instant présent.

Le lundi 15 janvier, Madame le Maire Brigitte Vermillet et Philomene Pinto, adjointe au Maire action sociale, prévention, santé, séniors et échanges intergénérationnels, conviaient nos séniors pour le traditionnel banquet de début d'année. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, les séniors se sont rassemblés pour partager un repas gourmand, accompagné d'un spectacle.

Morangis accueillait le vendredi 19 janvier, Raphaël Basset, vétéran de l'Armée de Terre pour une projection du documentaire « Chasseur alpin au sein de la Task Force Tiger en Afghanistan » de Géraud Burin des Roziers, journaliste et ancien du 27e BCA (Bataillon des Chasseurs Alpins) d'Annecy, qui a été suivie de riches échanges. Vous avez été nombreux à venir découvrir cet univers et son témoignage.

Les Mercredis de qualité continuent avec les enfants de l'accueil de loisirs Les Hirondelles, accompagnés par leur animateur, Basile. Ensemble, ils ont pris plaisir le 24 janvier à mettre la main à la pâte pour confectionner de succulentes galettes des rois à la boulangerie, Petits Pains et Compagnie à Morangis. Félicitations à nos jeunes pâtissiers en herbe et un grand merci à la boulangerie pour son accueil chaleureux !

Samedi 27 janvier, les jeunes Morangissois ont eu l'opportunité de découvrir les perspectives d'orientation qui s'offrent à eux lors du Carrefour des Métiers et de l'Orientation, organisé en partenariat avec la Ville de Chilly-Mazarin. Un large éventail de professionnels, d'écoles et d'organismes issus de divers secteurs étaient présents pour éclairer leur parcours et répondre à leurs interrogations.

Le 27 janvier en fin de matinée, le Prox-E-bus a été inauguré en présence de Madame le Maire Brigitte Vermillet, Alexis Teillet Maire de la Ville de Savigny-sur-Orge et Florian Gallant Maire de la Ville de Wissous, Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes Stéphane Sinagoga, du Député de la septième circonscription Robin Reda, de la Sénatrice de l'Essonne Laure Darcos et de la Vice-présidente du Conseil départemental Dany Boyer. Ce bus itinérant, baptisé « France services Mobile », accompagne gratuitement et sans rendez-vous les habitants des trois villes partenaires dans leurs démarches administratives en ligne. Chaque mois, vous pouvez retrouver sur le site de la ville, le planning des lieux de stationnement du bus itinérant. (Article en p.25, accompagné d'un flyer détachable).

Le dimanche 4 février, l'École de musique a enchanté les mélomanes lors d'un brunch à l'Espace Saint-Michel. Placés sous le signe de la découverte des instruments et de la musique caribéenne, les Morangissois ont laissé leurs oreilles s'immerger dans les rythmes envoûtants des Caraïbes avec Quartet Yone. Ce groupe a su transporter son public dans un voyage sensoriel matinal où les sonorités exotiques des instruments traditionnels se mêlaient harmonieusement aux mélodies entraînantes.

Lors de la fête de la Chandeleur, l'École Nelson Mandela a organisé une « Crêpes party » intergénérationnelle, où les enfants ont eu le plaisir de déguster des crêpes préparées avec amour par nos séniors. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, les générations se sont rassemblées autour de ce festin gourmand, échangeant sourires et histoires tout en savourant chaque bouchée de ces délices dorés.

Le 7 février, dans le cadre du projet « Civisme et Jeux Olympiques », Sandra Enguerrand, secrétaire générale du Comité Départemental Handisport (CDH) Essonne et porteuse de la flamme olympique, a animé des interventions au sein des accueils de loisirs : École Édouard Herriot, Les Hirondelles, Nelson Mandela et Louis Moreau. Nos jeunes Morangissois ont eu l'opportunité d'être sensibilisés à la différence et au handicap dans le contexte sportif.

Le week-end du 9 février, le Carnaval de Plaidt (Allemagne), notre ville jumelée, a de nouveau envahi les rues avec ses couleurs et ses festivités. Les chars décorés, les costumes excentriques et les spécialités locales ont séduit les Morangissois qui avaient fait le voyage, renforçant ainsi les liens entre nos deux villes jumelées. Une célébration joyeuse de la diversité culturelle et de l'amitié transfrontalière.

Le 12 février, dans le cadre du Budget Participatif, voté par les Morangissois en 2022, la statue Saint-Michel a été déplacée pour faire face dorénavant au Parc Saint-Michel. Pour rappel, les travaux ont débuté le 15 janvier 2024, pour une durée d'environ 3 mois, le parking est remis aux normes de stationnement, végétalisé et désimperméabilisé. Il comptera 18 places et un accès PMR. Durant toute la durée des travaux, l'accès au bâtiment Saint-Michel s'effectue côté parc.

En l'honneur de la Journée Internationale des Droits des Femmes, Morangis a proposé le samedi 9 mars, un spectacle avec Karen Chataïgner : « Venez Dansez le Milliat ». La comédienne, a plongé les Morangissois dans l'histoire inspirante d'Alice Milliat, une militante qui a profondément marqué le monde du sport.

RATP

OBTENU PAR VOS ÉLUS

RENFORCEMENT DE LA LIGNE 299

La Ligne 299 est exploitée par les bus de la RATP depuis mai 2021. La fréquentation est en hausse de 25% par rapport à l'avant Covid et des passagers sont régulièrement laissés-pour-compte. À partir du mois de Juin 2024. La municipalité a sollicité les services d'IDF Mobilités et a obtenu 18 courses supplémentaires par jour sur les trajets aller-retour de cette ligne, à raison d'une course par heure aux heures de pointe. En 2025, une nouvelle Ligne 484 partira de Longjumeau pour rejoindre la Ligne 14 à Orly, en passant par Chilly-Mazarin. La création d'une desserte à Morangis est à l'étude.

GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

ESPACES VERTS

REPRISE DE LA CAMPAGNE D'ÉLAGAGE

La campagne d'élagage a repris le 19 mars 2024 dans les rues où les arbres sont taillés en plateaux/rideaux et qui n'ont pas été traités en 2023, à savoir une 1re intervention sur 206 arbres situés avenues Blaise Pascal, Aristide Briand et rue des Framboisiers. Sont également concernés, 154 arbres dans une 2e phase prévue mi-Juin rues de l'Espérance, des Vignes et Pierre Corneille *(taille libre)*. Enfin une 3e phase aura lieu en 2024 concernant 100 arbres pour les rues Bir-Hakeim, Vercors, Champagne, Trèfles, Résistance Française, Blériot, Nungesser et Coli, Poirier Marlé, Jean Mermoz, parking Bigot, impasse des Erables. Ces actions menées par des prestataires extérieurs et les plannings sont difficiles à gérer en raison des conditions climatiques et des impacts sur la biodiversité.

PRÊT DE BROYEURS

Le Grand-Orly Seine Bièvre prête gracieusement des broyeurs végétaux portatifs pour les jardins. Cet outil permet de transformer vos branchages en broyat, qui sera ensuite étalé et redonnera à la terre tous les nutriments dont elle a besoin. Le paillage naturel réduit considérablement vos arrosages.

Pour réserver votre broyeur : 01 78 18 22 24

Brèves

CITOYENNETÉ

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se tiendront en France, le dimanche 9 juin 2024. Elles vont permettre l'élection de 81 députés européens. Les élections ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour 5 ans. Pour pouvoir voter, il faut être :

- Soit citoyen français âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales. L'inscription peut être faite au plus tard, le 6e vendredi qui précède le scrutin.
- Soit citoyen d'un autre pays membre de l'U.E. âgé de 18 ans au moins et ayant le droit de vote dans son pays d'origine. Il faut être domicilié dans la commune et inscrit sur les listes électorales.

👉 **www.elections.interieur.gouv.fr**

JO 2024

EN ROUTE POUR LES JO 2024

Le talentueux judoka, Joan-Benjamin GABA membre de notre club Judo Club Chilly-Mazarin/Morangis, a été sélectionné pour représenter notre club et la France aux Jeux Olympiques 2024 dans la catégorie des moins de 73 kilos. Comme le dit avec détermination : « *Ce n'est que le début et je vais travailler dur pour honorer cette sélection.* » Joignez-vous à nous pour soutenir Joan lors de son parcours olympique ! Mettez une croix dans vos agendas pour le 29 juillet 2024, date où nous le supporterons avec fierté jusqu'à la victoire ! Félicitations à Joan, toute la ville est derrière toi !

RETROUVEZ LES BRÈVES SUR

👉 **@villedemorangis**

SOLIDARITÉ

DON DU SANG

Une nouvelle collecte de sang est organisée le vendredi 12 avril de 15h à 19h à l'Espace Pierre Amoyal. Pour être donneur, il faut avoir entre 18 et 70 ans révolus, peser plus de 50 kilos et être en bonne santé. Un don de sang dure environ 1h, au cours de laquelle vous pouvez sauver jusqu'à 3 vies ! Pour prendre rendez-vous : www.dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte

NUISANCES AÉRIENNES

CONSULTATION ADP

Entre le 11 et le 24 mars 2024, les Morangissois ont été écoutés lors d'une grande consultation publique en Ile-de-France sur les nuisances aériennes. Morangis s'est engagée en faveur de la protection des administrés depuis le début du mandat de l'équipe municipale. Nous espérons que vous avez été nombreux à répondre à la question : « *Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction la nuit entre 22h et 6h du matin sur les aéroports de Paris Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé ?* ». Retrouvez les résultats sur le site et sur les réseaux sociaux de la ville.

RÉGIE DE L'EAU

NOUVEAU

ENTRÉE EN DÉLÉGATION DE RESO

Depuis le 1er janvier 2024, le service de distribution d'eau potable est repris par la Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge (*RESO*). Courant février, la facture du solde de tout compte vous a été adressée par SUEZ, l'ancien délégataire. La 1re facture RESO est adressée en mars. Les tarifs 2024 ont été délibérés lors du Conseil d'administration de la régie le 7 décembre 2023 *(le prix de l'eau est classiquement décidé en toute fin d'année)*. Les élus de RESO ont décidé que le prix de l'eau n'augmenterait pas cette année, comme le prévoyait Suez. Pour rappel, l'objectif de la régie est de proposer un service de qualité avec un prix justifié et maîtrisé, tout en défendant une vision stratégique pour une gestion durable de la ressource en eau.

La régie est joignable 24h/24 et 7j/7 au numéro unique 01 80 36 91 94

reso Seine & Orge
RÉGIE PUBLIQUE

CARNET DE ROUTE

BILAN MI-MANDAT

Le bilan de mi-mandat de la majorité municipale a été distribué mi-janvier. Intitulé « Carnet de route 2020-2023 », il liste de façon non exhaustive les actions réalisées depuis 3 ans par chaque délégation. Des exemplaires sont disponibles au Guichet Unique de la mairie.

Vous pouvez également le consulter sur www.morangis91.com

Jeunesse

SERVICE CIVIQUE,
L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans *(30 ans pour les personnes en situation de handicap)* de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, dans une mission d'intérêt général.

Les missions du Service Civique s'inscrivent dans 10 domaines d'action : solidarité, santé, éducation pour tous, culture/loisirs, sport, environnement, mémoire/citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise et citoyenneté européenne.

Le volontaire reçoit une indemnité, des formations et un tutorat. La mission est indemnisée *(sauf exception)* par l'État à hauteur de 504,98€/mois, auxquels s'ajoute l'équivalent de 114,85€ de la part de l'organisme d'accueil. Le service civique n'a pas vocation à se substituer au bénévolat ou à un emploi salarié.

Les missions peuvent être effectuées au sein d'organismes sans but lucratif de droit français et auprès de personnes morales de droit public, sous réserve de leur agrément : services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales, associations, fondations.

La ville a accueillit son premier jeune dans le cadre d'une mission de 8 mois au sein du Pôle Jeunesse et Citoyenneté. D'autres missions seront à pourvoir prochainement.

👉 **Toutes les missions sont disponibles en ligne, par organismes, date, durée, thèmes, localisation sur www.service-civique.gouv.fr/**

Réunion d'information le 20 avril 2024

Le Centre de Ressources Jeunesse, avec le concours de la MJC Relief, organise un atelier d'information sur le service civique le samedi 20 avril de 14h30 à 16h30 dans ses locaux , 3 rue de Savigny. Cet atelier de 2h encadré par l'intervenante Rachida Tandjaoui, chargée de développement - Pôle d'Appui Service Civique 91, sera suivi d'échanges lors d'un moment convivial autour d'un goûter.

👉 **Renseignement et inscription :**
Pôle Jeunesse et Citoyenneté
pjc@morangis91.com
01 64 54 28 58 - 06 80 12 15 19

SÉJOUR À LÉZARDRIEUX

3 séjours sont organisés à Lézardrieux cet été :

- **du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet,**
- **du lundi 22 juillet au vendredi 2 août,**
- **du lundi 5 août au vendredi 16 août.**

Ils s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans et aux jeunes de 13 à 15 ans pour le camp itinérant. Les préinscriptions sont à effectuer du 27 mars au 7 avril 2024 via le Portail Morangissois. Si votre inscription est validée, vous recevrez une confirmation à partir de la mi-mai, dans le cas contraire, votre enfant sera inscrit sur liste d'attente. Informations auprès du service Enfance-Éducation : 01 64 54 28 66

POUR LES 11-15 ANS

L'Espace Ados du Pôle Jeunesse et Citoyenneté s'adresse aux jeunes Morangissois de 11 à 15 ans et leur propose tout au long de l'année un accompagnement scolaire ainsi que des animations, activités et sorties après l'école et sur les temps extra-scolaires *(mercredis, samedis et vacances)*. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Une inscription spécifique peut également être réalisée juste pour la période estivale. Renseignements : 01 64 54 28 59 - Espace Ados

MERCREDIS DE QUALITÉ

Les enfants des accueils de loisirs qui participent au projet Civisme et Citoyenneté ont assisté au conseil de cantine de l'école Herriot le 24 janvier 2024 avec Xavier Martinez, responsable des offices et à l'initiative de ce projet. Ils ont ainsi pu faire un retour sur leurs goûts et donner leur avis sur les menus présentés. Leurs propositions seront étudiées en commission des menus. Dans le cadre de ces réunions, une approche pédagogique est faite sur la variété et la consommation de légumes et sur l'importance du tri et de la lutte contre le gaspillage. Le 31 janvier 2024, dans le cadre des Mercredis de Qualité, ces enfants ont visité le Conseil Départemental, accompagnés de Madame le Maire. En parallèle, les participants au projet Jeux Olympiques ont œuvré à la création d'un repas équilibré avec les agents de la restauration.

PLUI : CONSTRUISONS ENSEMBLE LES NOUVEAUX CONTOURS DE NOTRE VILLE

L'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal constitue une étape importante dans la construction de la ville. Ce dernier prend en compte les enjeux environnementaux et les contours communs aux 24 communes de l'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre, tout en préservant l'identité de chaque ville. En plus de la mobilisation des élus, les habitants sont invités à se prononcer sur ces choix via les concertations et enquêtes publiques organisées. La participation de tous est primordiale.

FONCIA
A VENDRE
DS PIÈCES AUTO
01 86 26 48 92
www.monpiecesauto.fr
PIÈCES AU MEILLEUR PRIX
TOUTES LES PIÈCES POUR VOTRE AUTO
MEILLEUR PRIX
EN 2H CHRONO
Cabinet Fontaine

PLUI : PENSER, HARMONISER ET STRUCTURER LA VILLE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi présenté en réunion publique le 2 mars, est en cours d'élaboration par l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la ville. Il sera approuvé à la fin du 1er semestre 2025. Ce document, commun aux 24 villes du territoire, remplacera le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme dans un document de planification communale : zones constructibles, prescriptions architecturales etc... Celui de Morangis a été approuvé par le Conseil Territorial le 8 octobre 2019. Des modifications ont été apportées le 4 avril 2023.

Suite au transfert de la compétence à l'Établissement Public Grand-Orly Seine Bièvre en matière de Plan local d'urbanisme, le conseil territorial s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) le 26 janvier 2021. Il s'inscrit dans le cadre du code de l'urbanisme et de la hiérarchie des normes

Ce document répondra à terme aux enjeux environnementaux et de lutte contre le dérèglement climatique. Son élaboration repose sur un diagnostic territorial multisectoriel (logement, transports, population, environnement...) réalisé à l'automne 2022, qui a permis d'établir un état des lieux complet de la situation de chaque commune. Il a été porté à la connaissance des grands acteurs institutionnels d'Île-de-France et des communes.

Depuis le début de son élaboration, la Municipalité s'est engagée à défendre les intérêts de la ville et à préserver son identité, notamment avec la protection des zones pavillonnaires, du patrimoine naturel et paysager et de l'environnement.

Une enquête publique auprès des Morangissois va être menée au dernier semestre 2024, avant l'approbation définitive du PLUI au deuxième trimestre 2025. *(voir p 20-21)*.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant le PLUi, le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable *(PADD)* représente le socle du futur PLUi, regroupant les objectifs et les orientations de ce dernier. Il est aussi établi sur la base du diagnostic territorial évoqué précédemment, avec le concours des élus communaux et territoriaux, ainsi que la concertation des habitants.

Le PADD a pour fils directeurs le climat, la solidarité et la santé, avec pour objectifs l'amélioration et l'apaisement des conditions de vie des habitants ainsi que l'anticipation et l'adaptation du territoire de demain. Il s'agit d'une traduction de la vision politique de l'urbanisme

Le PADD a été soumis au débat territorial en 2023. Il est consultable sur le site de la Ville dans la rubrique urbanisme.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RLPI

Le Règlement Local de Publicité intercommunal - RLPi a été adopté le 13 décembre 2022 par le conseil territorial de l'Etablissement Plublic Territorial - EPT et est exécutoire depuis le 20 janvier 2023.

Il a été élaboré à l'échelle des 24 villes du territoire. Il s'agit d'un outil pour adapter la publicité aux spécificités locales du territoire. Le RLPi réglemente la publicité, les enseignes et les pré-enseignes afin de préserver le cadre de vie des habitants et la lisibilité du tissu économique et commercial local. Ce document, déjà applicable sur le territoire, sera annexé au futur PLUi.

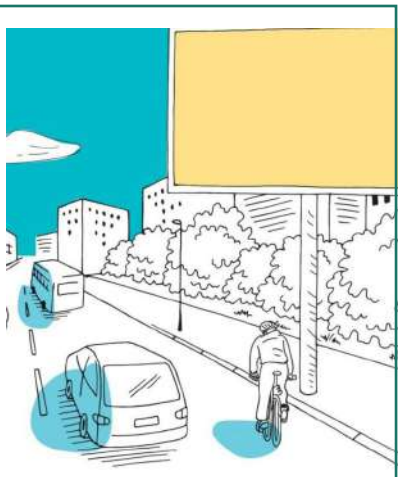

Dossier

RÉUNION PUBLIQUE DU 2 MARS 2024 : RETOUR SUR LES ENJEUX DU PLU INTERCOMMUNAL

La réunion publique du 2 mars dernier a offert un espace d'échange et de clarification autour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Animée par divers intervenants, dont Louise Geffroy d'Aire Publique, Sébastien LANCTIN du Grand-Orly Seine Bièvre et les représentants de la Ville de Morangis, l'événement a mis en lumière les objectifs et les ambitions portés par la Ville de Morangis et les étapes clés de l'élaboration du PLUi. En effet, celui-ci entre dans sa dernière phase, celle de la traduction réglementaire.

La 1re partie de la réunion été concerné à l'exposé des grandes lignes du PLUi et notamment la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la feuille de route politique du PLUi et les dispositions réglementaires qui traduisent cette vision. Les participants ont également eu l'occasion de revenir sur leurs contributions apportées lors du stand organisé sur le Marché de Morangis le 9 février 2024..

Madame le Maire et son équipe ont ensuite exposé les ambitions de la ville, mettant en avant des sujets importants comme: la mobilité, la préservation du patrimoine bâti et naturel, la qualité de vie dans les quartiers pavillonnaires, les espaces naturels et paysagers ainsi que le développement économique. Des initiatives concrètes ont été présentées, telles que la lutte pour l'obtention d'une gare avec la Ligne 14 ou 18 dans le cadre du Grand Paris Express ainsi que les actions en faveur de la pratique du vélo.

Les échanges ont permis aux participants de s'exprimer sur la préservation des zones agricoles autour de l'aéroport d'Orly et des secteurs pavillonnaires. Les moyens juridiques disponibles et les nouveaux mécanismes législatifs pour lutter contre les infractions aux règles d'urbanisme ont été présentés par Martine Collomb, responsable du service Urbanisme, qui a clarifié les procédures en vigueur, tout en soulignant l'importance du respect des règles.

Cette réunion publique a été un moment clé pour informer et impliquer les Morangissois dans la démarche du PLUi, démontrant l'engagement des autorités locales pour un développement urbain équilibré et durable.

Quelles sont les grandes étapes du PLUi ?

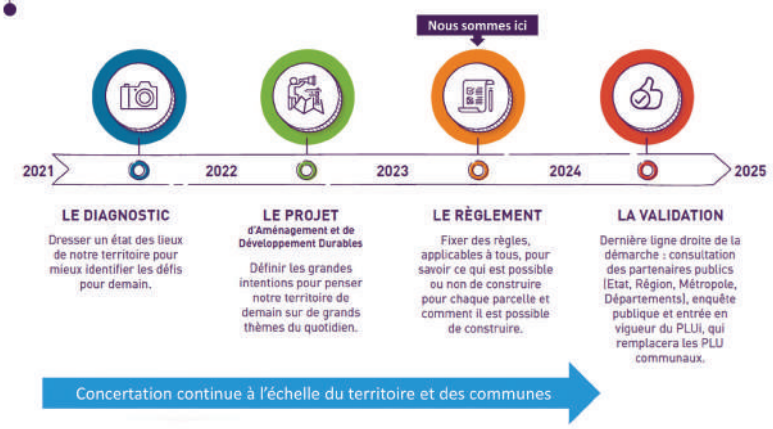

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLUI ONT ÉTÉ RAPPELÉES :

- Arrêt du projet de PLUi : **Juin 2024**,
- Enquête publique : **Dernier semestre 2024**,
- Approbation du PLUi : **Fin du 1er semestre 2025**

Où en sommes-nous ? Et quelles suites sont envisagées ?

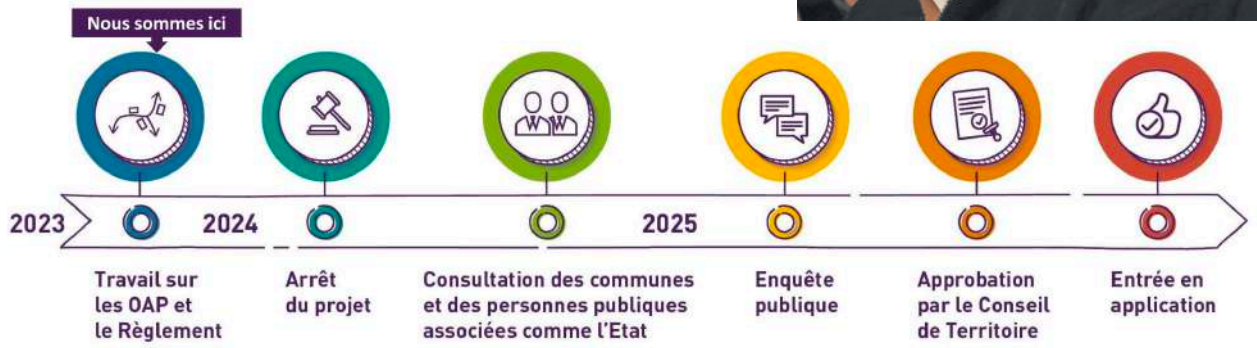

Grand-Orly Seine Bièvre en quelques chiffres

24 villes

23 000 étudiant·e·s

720 000 habitantes et habitants

13 409 habitants à Morangis (2023)

124 km²

4,8 km² pour Cachan soit **3,8%** du territoire

1 aéroport international

320 675 logements

6 025 logements à Morangis (INSEE, 2020)

285 000 emplois

dont **5 996** emplois à Morangis

Le Marché international de Rungis

L'AVENUE CHARLES DE GAULLE FAIT ENFIN PEAU NEUVE

Promis depuis plus de 30 ans, les travaux initiés par la municipalité de réaménagement et de requalification de l'Avenue Charles de Gaulle seront réalisés dans la continuité des travaux d'assainissement qui ont débuté le 12 février 2024.

Une longue période de travaux d'envergure, a été amorcée sur l'Avenue Charles de Gaulle avec comme ligne de mire, la requalification complète à terme de cet axe central de la ville. L'objectif est d'embellir l'entrée de ville, rénover et moderniser l'avenue pour prendre en compte l'urbanisation engagée depuis plusieurs années.

La 1re étape, débutée en février 2024 et qui s'achèvera en octobre, consiste en des travaux d'assainissement indispensables réalisés par le Grand-Orly Seine Bièvre.

Le schéma directeur d'assainissement a en effet démontré une sous-capacité du réseau d'eaux usées, compte tenu de la densification des rejets domestiques et industriels à venir sur le bassin-versant de l'Avenue Charles de Gaulle. Des inspections du réseau ont également montré une fragilité de ce dernier.

Les travaux sont réalisés par phase de la rue de Savigny vers l'Avenue de la Paix. Des aménagements de la circulation sont prévus afin d'assurer la sécurité de tous. 2 déviations spécifiques seront mises en place, avec un itinéraire pour les poids lourds et un autre pour les véhicules légers.

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Avenue Charles de Gaulle à MORANGIS (RD167)

Début 2025, une nouvelle étape se profilera pour l'Avenue Charles de Gaulle avec le lancement des travaux de requalification ci-dessous :

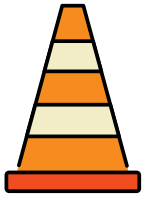

- **Suppression des passages souterrains,**
- **Besoin de transformation urbaine et d'intégration de tous les modes de déplacements,**
- **Traitement des carrefours,**
- **Profil en travers modifié avec élargissement des trottoirs,**
- **Création d'une piste cyclable,**
- **Maintien des capacités de stationnement,**

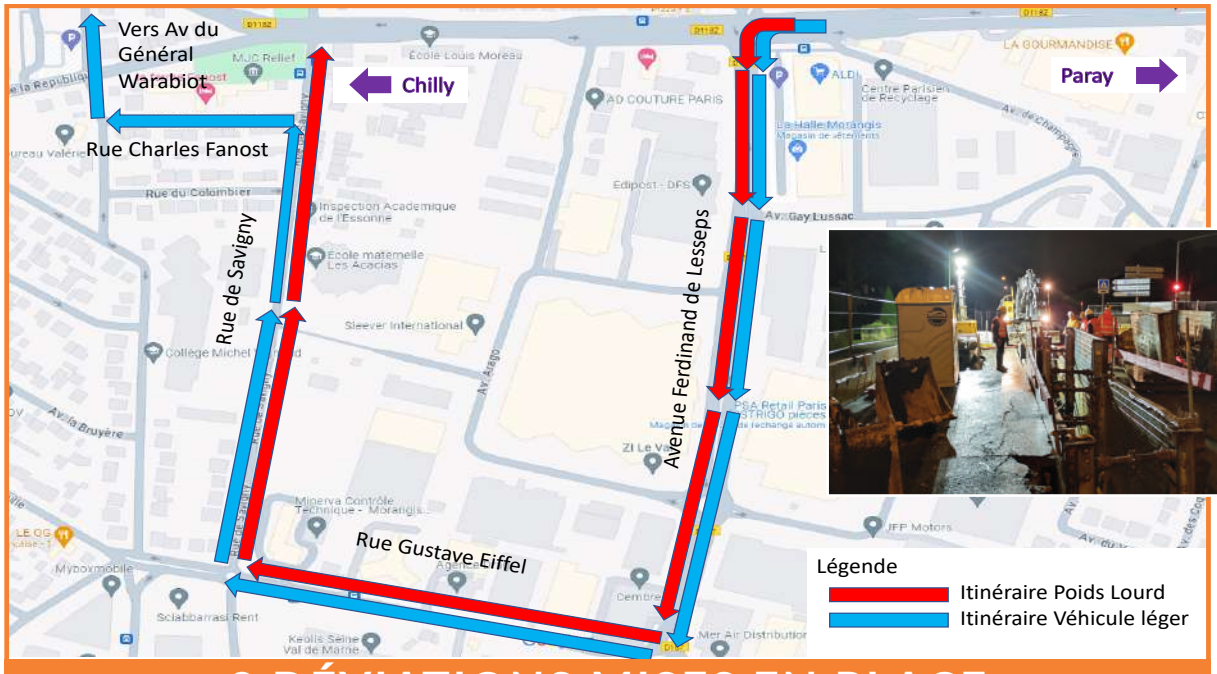

2 DÉVIATIONS MISES EN PLACE

👉 **Vous pouvez retrouver le détail de ces travaux sur www.morangis91.com**

Sécurité

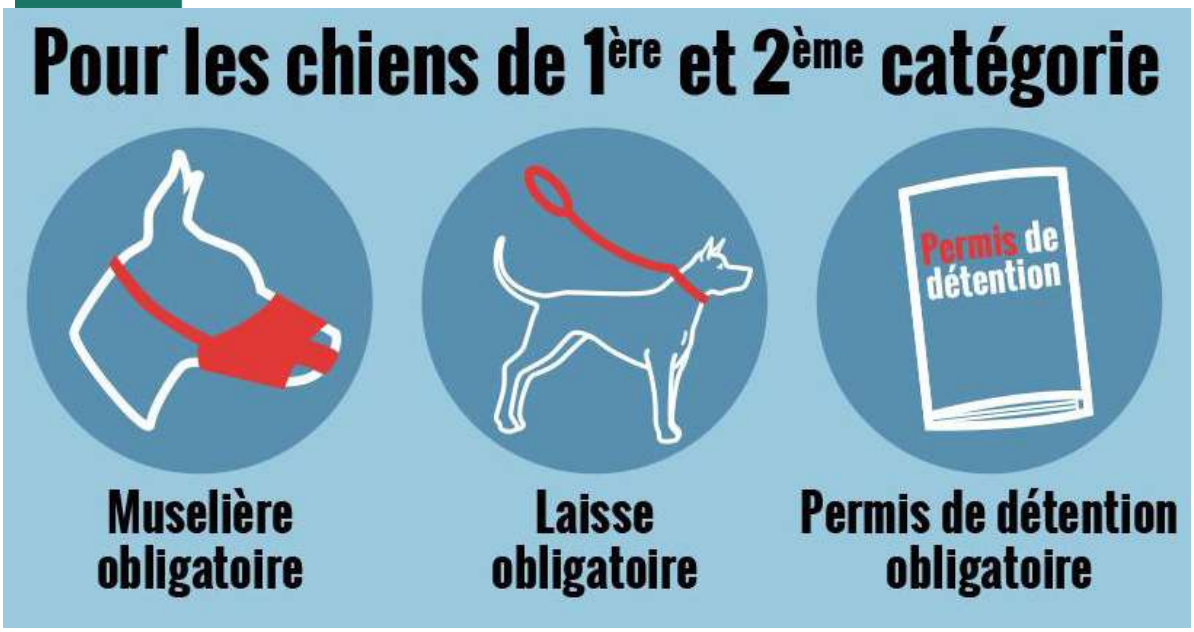

FOCUS : LES CHIENS CATÉGORISÉS

Détenir un chien catégorisé requiert une démarche réfléchie, encadrée par une réglementation stricte. 2 catégories de chiens sont définies par la loi, chacune soumise à des règles spécifiques, détaillées dans les art. *L211-11 à L211-15* **du Code rural et de la pêche maritime.**

Catégorie 1 : Chiens d'attaque

Composée de chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère, morphologiquement proches de certaines races telles que le Staffordshire terrier, le Mastiff ou le Tosa. Depuis 1999, l'acquisition de ces chiens est interdite sous peine de sanctions sévères.

Depuis 1999, il est interdit de vendre, d'acheter, d'importer, ou d'introduire un chien de 1re catégorie. Délit passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois et 15 000€ d'amende.

Catégorie 2 : Chiens de garde et de défense

Comprends des races spécifiques telles que le Staffordshire terrier, le Rottweiler, ou le Tosa, ainsi que des chiens non-inscrits morphologiquement proches des Rottweilers. Le Staffordshire bull-terrier n'est pas considéré comme dangereux.

Obligations pour la détention :

- **Être majeur,**
- **Ne pas être sous tutelle, ni avoir de condamnation pour délit ou crime grave,**
- **Avoir soumis le chien à une évaluation comportementale et obtenu un permis de détention,**
- **Être titulaire d'une assurance responsabilité civile et veiller à la stérilisation pour les chiens de Catégorie 1, sous peine d'amende.**

Sanctions pour détention non autorisée : jusqu'à 3 mois d'emprisonnement et 3 750€ d'amende, avec risque de saisie de l'animal.

L'utilisation de laisse et de muselière est obligatoire dans les espaces publics, les parties communes d'immeubles collectifs, ainsi que dans les lieux ouverts au public et les transports en commun. L'accès des chiens de Cat. 1 à ces endroits est strictement interdit.

MISE EN SERVICE
DU PROX-E BUS

PROX-E BUS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

Le Prox-E bus labellisé « France Services Mobile » a été inauguré officiellement le 27 janvier 2024 à Morangis, en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes et des Maires de Morangis, Savigny-sur-Orge, Wissous, des élus et des agents des 3 villes du canton.

Il est opérationnel sur Morangis depuis le 18 décembre 2023, sur Savigny-sur-Orge depuis le 26 février 2024 et sur Wissous depuis le 28 février 2024.

À bord de ce bus, les usagers peuvent accomplir les démarches administratives en lien avec leur situation fiscale, familiale, la santé, la retraite, l'emploi, la justice, la poste, les titres sécurisés. Ils peuvent accéder gratuitement à un bouquet de neuf services publics du quotidien grâce à l'accompagnement des agents assermentés France Services.

👉 **proxebus@morangis91.com - 06 28 64 44 88**

Planning hebdomadaire du Prox-E bus sur les 3 communes :

- **Lundi :** Savigny : 9h/11h30 à la Dalle commerciale de Grand-Vaux et 13h/16h30 à la Maison de quartier Prés Saint-Martin
- **Mardi :** 8h45/12h et 13h30/17h à Morangis/ Parking de Carrefour Market
- **Mercredi :** 14h/17h à Wissous
- **Jeudi :** 8h45/12h et 13h30/18h à Morangis/ Mairie
- **Vendredi :** 8h45/12h et 13h30/17h à Morangis/Parking Pierre Amoyal

Sauf pendant les vacances scolaires

PLAN VÉLO À MORANGIS

En 2024, la municipalité va déployer le Plan Vélo Intercommunal en collaboration avec l'EPT du Grand-Orly Seine Bièvre sur la base du sondage réalisé en mai 2023 *(les résultats sont consultables sur www.morangis91.com)*. 135 Morangissois ont répondu avec une belle participation des 36/50 ans *(voir site ville et magazine #280 Janvier/Février/Mars 2024)*. Le Schéma Directeur Cyclable prévoit un plan triennal pour développer le réseau cyclable sur les axes structurants et en interconnexion avec les villes limitrophes, ainsi que des liaisons apaisées *(piste cyclable pour sécuriser le trajet des collégiens et lycéens)*, une piste cyclable dans le cadre de l'étude de requalification de l'Avenue Charles de Gaulle, des zones de circulation apaisées *(zones 30)*, des stationnements pour les vélos et la création de SAS vélo aux feux.

À travers ce Plan Vélo Intercommunal, la municipalité a aussi l'ambition d'aménager la voirie pour encourager la mobilité cyclable, tout en veillant à son partage équitable entre tous les usagers.

Démocratie

MISE À JOUR
PLAN DE CIRCULATION - ÉTAPE 2

Des erreurs qui se sont glissées dans l'article en pages 18 et 19 du magazine #280 de Janvier/ Février/Mars 2024 intitulé « Plan de circulation - Étape 2 », il y a lieu de prendre en compte les précisions suivantes :

Faisant suite à une réunion de travail le 9 octobre 2023, sous la direction de Madame le Maire, des équipes des Services Techniques et élus engagés dans la mise en œuvre du plan de circulation au vu des contraintes budgétaires et des études de faisabilité technique, les travaux et aménagements prévus sur l'année 2024 sont :

Quartier Jaune

- **Rue des Cèdres :** Mise en place d'un sens unique sortant sur la rue du G[al] Leclerc avec interdiction de tourner à gauche - installation de plots en axe central. Etude de faisabilité d'un aménagement du stationnement en quinconce matérialisé au sol.
- **Rue Jack Eraste :** Suppression de 2 places de stationnement. Et création à l'opposé d'une à deux places.
- **Rue de la Bruyère :** Mise en place d'un sens unique entre l'Avenue Jack Eraste et la rue Alfred de Musset dans le sens de Chilly-Mazarin.

Quartier Bleu

- **Rue Charaintru :** Suppression du STOP à l'intersection rue du Poirier Marlé.
- Matérialisation d'un passage piéton **rue Pierre Curie/ rue des Oiseaux.**

Quartier Rose

- Modification du **Carrefour Charaintru / Evariste Galois / Avenue de la Cour de France**. Et suppression des îlots **rue Charaintru** et du STOP **rue Evariste Galois.**
- **Rue des Acacias :** Mise en sens unique dans le sens de circulation vers Cour de France. Et suppression du feu rouge.
- Création d'un stationnement des bus scolaires devant l'Ecole Herriot.
- Matérialisation d'un passage piéton **rue Pasteur/ Avenue Cour de France.**

Quartier Orange

- **Rue Denis Papin :** Marquage bande piétons

Les travaux qui seront engagés en 2025 feront l'objet d'un point dans un prochain numéro.

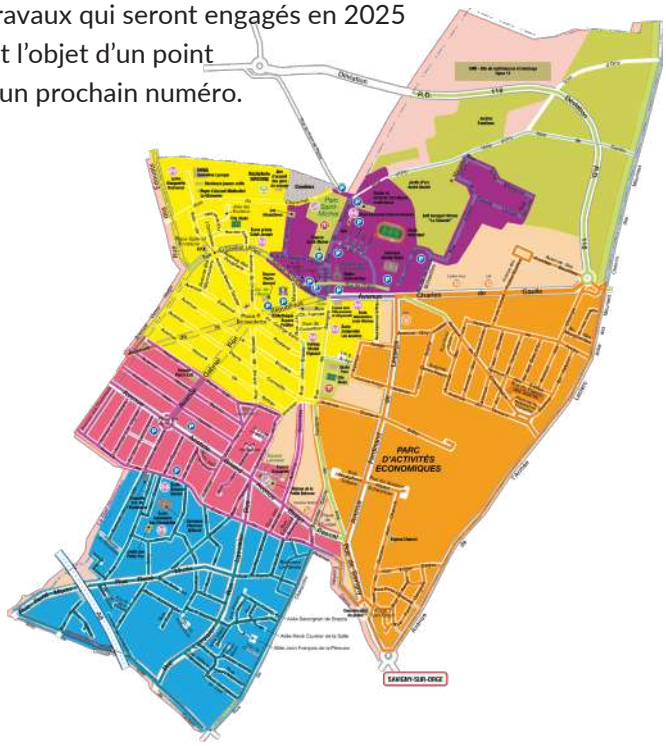

RÉUNIONS PUBLIQUES MI-MANDAT

En complément du Bilan mi-mandat intitulé « Carnet de route, Agir Vraiment », Madame le Maire, entourée de membres de son équipe municipale, a souhaité aller au plus près des Morangissois pour présenter le bilan mi-mandat 2020-2023 et exposer les perspectives d'avenir dans le cadre de réunions publiques organisées dans les 5 quartiers *(Bleu, Jaune, Rose, Violet et Orange)* à 19h30 les 30 janvier *(Jaune)*, 8 février *(Orange)*, 26 février *(Violet)*, 8 mars *(Rose)* et enfin le 13 mars *(Bleu)*. L'auditoire présent à chaque réunion était très à l'écoute et a pu échanger librement avec Madame le Maire et les élus sur différents sujets du quotidien.

ACTION !

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À VOTRE ÉCOUTE

Lancée depuis octobre 2021, la démocratie participative favorise l'écoute des citoyens, acteurs de leur quotidien. Si vous souhaitez communiquer des informations, rencontrer et échanger avec les deux élus en charge de cette thématique ou tout simplement communiquer avec vos référents du Comité de votre quartier, n'hésitez pas à nous écrire sur le mail :
democratie-participative@morangis91.com

Pour rappel, la ville a été découpée en 5 quartiers de couleurs respectant les particularismes de chacun. Toutes les informations sont consultables sur le site de la ville ou dans le magazine n° 275 *(disponible sur le site de la ville)*.
Pour bien vivre, la démocratie a besoin de l'implication de tous.

REPAS CITOYEN

Vendredi 2 février 2024, Madame le Maire et les élus du Conseil Municipal ont convié une cinquantaine de Morangissois tirés au sort sur les listes électorales à partager un moment privilégié d'échanges autour d'un repas convivial.

Environnement

LES BONS GESTES
POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES RATS

Face à la prolifération des rats dans les espaces publics et privés, adoptez des gestes simples pour les éloigner de votre environnement. Découvrez quelques conseils pratiques et les actions à entreprendre pour contrôler cette présence indésirable et préserver la propreté de votre cadre de vie.

Les rats ayant un fort potentiel de reproduction, il n'est pas rare aujourd'hui de constater leur présence en nombre dans les zones publiques et privées. La prolifération des rats est le plus souvent la conséquence de la disponibilité alimentaire.

Quelques gestes simples peuvent contribuer à les éloigner des habitations :

- Dans la ville, éviter de jeter des restes de nourriture sur la voie publique et parcs publics.
- À la maison, jeter les restes dans un sac poubelle bien ficelé.
- Placer obligatoirement vos sacs poubelles dans le conteneur adéquat fermé avec un couvercle.

Si vous constatez la présence de rats sur le domaine public, n'hésitez pas à vous rapprocher des services techniques de la ville avec l'application Imagina.

Des opérations de dératisation sont conduites par l'EPT du Grand-Orly Seine Bièvre en charge de cette compétence. Sur le domaine privé, la dératisation est à votre charge soit par l'utilisation de produits en vente dans le commerce ou en faisant appel à un professionnel.

👉 **Réalisez tous vos signalements avec l'application Imagina**

IMAGINA

BIODÉCHETS : ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN 2025

La loi n°2020-105 du 10/02/2020 « anti-gaspillage pour une économie circulaire *(AGEC)* » a prévu à compter du 1er janvier 2024, la collecte des restes alimentaires pour valoriser ces biodéchets en biogaz ou compost utile pour l'économie circulaire. Cette mesure entrera en vigueur en 2025 sur la commune lors de la mise en service de l'usine de méthanisation, dont la construction a débuté sur le site de Vert-Le-Grand. Ainsi, les déchets alimentaires devront être placés dans des sacs spécifiques *(fournis)* dans le conteneur marron des ordures ménagères afin d'éviter la fourniture supplémentaire et onéreuse d'un bac distinct. Pour rappel, aucun déchet alimentaire *(viande, poisson, pain...)* ne doit être jeté dans la poubelle de collecte des déchets verts afin de ne pas attirer les nuisibles. Des formations au compostage et des distributions de composteurs ont été organisées sur le territoire communal à plusieurs reprises.

JARDINAGE

Avec les beaux jours, les travaux dans les jardins reprennent ainsi que la collecte des végétaux. Il est rappelé que les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni déborder chez vos voisins. Vous devez impérativement procéder à l'élagage qui entravent la circulation des piétons sur les trottoirs et qui empêchent la visibilité parfaite des signalisations routières. En cas de défaillance et après constatations par les services communaux, la mairie peut se substituer et faire procéder à l'élagage aux frais de l'administré concerné. Dans la mesure du possible, afin de respecter la période de reproduction, nidification et protection des oiseaux, éviter de rabattre votre végétation sur la période comprise de mars à mi-août. Par ailleurs, soyez très prudents lors de vos tailles et travaux de jardinage en règle générale, car les frelons asiatiques, espèce très envahissante et dangereuse, installent leurs nids désormais dans des parties basses.

BEAUX JOURS : RETOUR DES ESPÈCES DITES NUISIBLES

Présente depuis 2010 en Île-de-France, la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin ont été classées, par un décret en date du 25 avril 2022, espèces nuisibles à la santé humaine. De près ou de loin, qui s'y frotte s'y pique. Leurs poils urticants au toucher ou projetés dans l'air, transportés par le vent, peuvent provoquer des réactions respiratoires, cutanées, de l'œil ou des muqueuses aussi bien pour les humains que pour les animaux. En cas de contact avec les chenilles, faites appel directement à un professionnel de la santé. Méfiance donc, ne prenez pas de risques inutiles et dangereux, et contactez directement un professionnel agréé qui saura vous proposer la solution la plus adaptée à votre situation. Ces derniers possèdent les équipements nécessaires pour se protéger et sont à même de pulvériser l'insecticide sur de grandes hauteurs. Pour rappel, la commune a pris un arrêté référencé *081/2023* qui stipule en son article 1 que « les propriétaires ou locataires dont la présence de chenilles processionnaires a été constatée dans leurs végétaux ou sur leurs terrains doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour détruire ou éradiquer efficacement les colonies ». À défaut des poursuites pourraient être engagées.

Séniors

SERVICE CIVIQUE ET SÉNIORS : LA COMBINAISON GAGNANTE

Le service Séniors a noué un partenariat avec l'association UnisCité 91 dans le cadre de leur programme Solidarité Séniors dont l'ambition est de faire connaître et de développer le Service Civique dans le secteur du « Grand Âge ».

Depuis le 15 janvier et jusqu'au 30 juin 2024, 4 jeunes volontaires du Service Civique, Élise, Marie, Ryan et Fatiha, ont rejoint le Service Séniors 2 jours/semaine. Ryan, Marie, Élise et Fatiha ont choisi ce secteur pour être proches des personnes âgées.

Par binôme, ils sont dores et déjà allés à la rencontre de séniors, isolés et volontaires. C'est une expérience enrichissante tant pour nos séniors, qui reprennent contact avec l'extérieur et regagnent confiance, que pour ces jeunes ravis d'écouter leurs histoires et de partager un moment privilégié. Lors de la première visite chez un sénior, ils sont systématiquement accompagnés d'un agent du service ad hoc.

Les 4 volontaires participeront également à la mise en place de Téléphon'âge. Sur le même principe que les appels lors du plan canicule, ce dispositif permet d'offrir aux séniors qui le souhaitent, la possibilité de (re)créer un lien. Il peut s'agir de la nécessité d'un contact vocal ou bien d'un relais vers des professionnels, en fonction de l'analyse de la situation et en accord avec la personne concernée. La démarche doit être volontaire. L'adhésion au dispositif se fera gratuitement, sur simple demande. Toute inscription fera l'objet d'un rappel systématique pour valider les données et l'inscription.

De plus, ils contribuent également à redynamiser le Club Séniors avec de nouvelles animations/activités, le vendredi après-midi.

Afin de répondre aux missions confiées, les jeunes bénéficient en parallèle de formations autour du vieillissement *(moteur et cognitif)* et de techniques d'animation adaptée. Ils sont facilement identifiables par leur sweat jaune « Solidarité Séniors ».

Ce partenariat confirme l'engagement de la ville en faveur des aînés et renforce le lien intergénérationnel..

👉 **Vous souhaitez bénéficier du Programme « Solidarité Séniors » de UnisCité, n'attendez plus et contactez le service Séniors au 01 64 54 28 20**

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Lucette a 91 ans

« J'ai eu connaissance de ce partenariat car Monique, agent municipal, m'en a parlé lors d'un trajet avec le MorangiBus. Elle savait que cela pourrait m'intéresser et me faire du bien.

J'ai accepté de bénéficier de ces visites car aujourd'hui je m'ennuie, j'ai 91 ans et je fais moins de choses. J'ai toujours été très active et très impliquée au sein des associations de la ville, la chorale Mélodia, les anciens combattants, … alors j'ai toujours aimé les échanges avec les autres, la convivialité et l'amitié.

J'aime la jeunesse, je l'ai toujours aimée. Le lien intergénérationnel est très important à mes yeux, il permet de créer de nouvelles rencontres conviviales.

Je pense que les jeunes et les séniors ont beaucoup à s'apporter mutuellement.

Les jeunes nous offrent de l'aide, du soutien, de l'attention et de la gaîté, et nous, nous transmettons notre savoir et notre expérience.

Les deux jeunes volontaires, Marie et Fatiha, viennent me voir un après-midi par semaine. Elles sont un vrai rayon de soleil. Si le feeling n'était pas passé dès le début, je n'aurais pas poursuivi les rencontres.

Elles me sont très bénéfiques, elles diminuent ma solitude, leur compagnie est agréable et cela me remonte le moral. Elles sont un objectif dans ma journée.

Avec elles nous discutons beaucoup, je suis très bavarde, nous échangeons et je partage mes souvenirs. Elles m'aident si j'ai un problème de téléphone par exemple, elles sont plus modernes que moi. Avec l'arrivée des beaux jours nous avons également prévu qu'elles m'aident un peu dans mon jardin. Elles m'accompagnent faire mes courses et se promènent avec moi, j'ai besoin de marcher alors j'en profite.

Aujourd'hui, pour leur faire plaisir, je leur ai fait un gâteau aux pommes.»

RÉFORME DU LOGEMENT SOCIAL

Depuis le 1er janvier 2024, la réforme de la gestion en flux du logement social abaisse désormais à 20% le contingent de logement social aux mairies et 30% au bénéfice du Préfet.

La réforme entrée en vigueur en début d'année met fin à la gestion en stock pour rendre obligatoire la gestion en flux des réservations, c'est-à-dire que les logements disponibles sur la commune sont attribués par fléchage par les bailleurs en fonction des conventions signées avec les différents réservataires *(mairie, préfecture, Action logement)*. En 2023, sur 177 attributions sur Morangis, 59 relevaient du contingent mairie dont 41 attributions ont concerné des logements neufs. Avec la réforme, il est prévu moins de 14 logements par an pour le contingent mairie. Or, à ce jour, le service logement de la ville compte pour sa part 486 demandeurs sur la ville, avec un délai moyen d'attente de 3 ans.

Plusieurs typologies de logements sont présentes sur la ville, avec peu de grands appartements *(T4 ou T5)*. Les loyers peuvent être compris dans une fourchette faible a élevé, notamment dans une même résidence et pour les mêmes caractéristiques. Ce critère est en effet défini lors du projet de la construction et n'est pas modifiable par la suite.

Une fois par an, les bailleurs établissent également un état des lieux des grands logements, de l'accessibilité aux personnes handicapées et des conditions de sous et sur occupation des logements afin de réadapter l'offre.

L'attribution des logements sociaux

La ville n'est pas décisionnaire dans l'attribution des logements sociaux. Elle propose 3 dossiers au bailleur social, seul décideur. Les dossiers sont présentés lors de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'occupation des Logements *(CALEOL)*, qui décide de l'attribution ou non et valide l'ordre de priorité des candidatures. Les dossiers retenus le sont en fonction de la typologie de l'appartement et des ressources

des candidats. Il faut que le candidat réponde aux critères et que son dossier soit à jour. L'ancienneté de la demande est également un facteur, tout comme la situation géographique *(personne habitant ou travaillant à Morangis)*. La ville doit également tenir compte des personnes prioritaires, comme les femmes victimes de violences, les personnes en sortie d'hospitalisation ou centres d'hébergement, les personnes en situation de handicap.

Pour accéder à un logement social, il faut également être en règle sur le territoire français, disposer d'un contrat de travail avec les 3 derniers bulletins de salaires. Les personnes en dette de loyers non encadrés ne peuvent en bénéficier. Le logement social n'est pas un logement d'urgence.

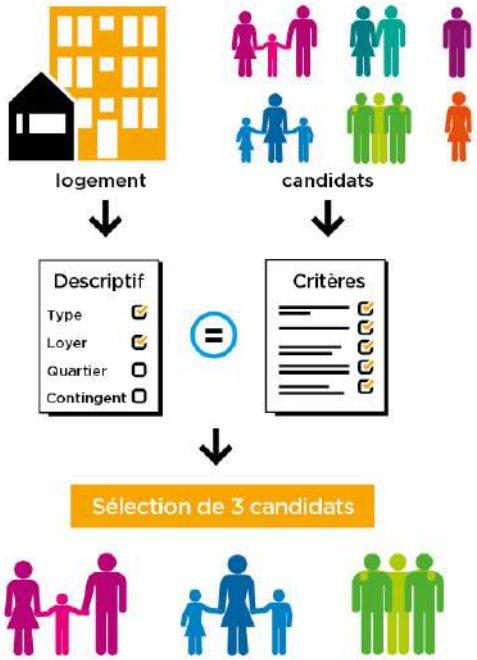

L'actualisation des dossiers : une démarche personnelle

Afin de conserver son ancienneté de demandeur et ne pas être radié, il est primordial de renouveler sa demande de logement social chaque année.

Il est indispensable de réactualiser son dossier à chaque changement de situation familiale, ou professionnelle.

Ces mises à jour peuvent s'effectuer en ligne sur le Système National d'Enregistrement *(SNE)* : ***www.demande-logement-social.gouv.fr*** ou en vous rendant directement à l'accueil du CCAS muni de pièces justificatives.

Pour vous accompagner dans vos démarches, le service logement vous reçoit sur rendez-vous au CCAS le lundi après-midi et assure une permanence téléphonique le mardi après-midi.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec Mme Philomène Pinto, adjointe au Maire chargée de l'action sociale, qui assure une permanence au CCAS une fois/mois.

Ces rendez-vous ont pour objectif de faire le point sur votre situation et de vous apporter tout conseil utile. L'implication dans la recherche d'un logement est un critère de sélection retenu par les bailleurs.

👉 Contact pour les personnes seules :
CCAS de Morangis : 10 av. du Général Warabiot
01 64 54 28 30

De nouvelles réformes à venir

La réforme de la cotation du logement social qui devait intervenir fin 2023 a finalement été reportée. Par un système de points bonus ou malus attribués, en fonction de la situation des demandeurs, elle doit permettre de mieux cibler les candidats au logement social via des critères homogènes.

Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement *(SRHH)* prévoit quant à lui la création de 5 400 logements par an sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre *(GOSB)*. L'agglomération est en cours de négociation afin de rabaisser cette obligation à 5 000. La répartition de ce nombre par ville n'est pas encore connue.

👉 **Infos : www.morangis91.com/logement**

Permis de Louer, 1 an après

Le Permis de louer est applicable sur la ville depuis le 28 décembre 2022 et ne concerne qu'un périmètre défini. Ce dispositif, mis en place avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, vise à lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

Afin de pouvoir mettre en location leur logement, les propriétaires ou mandataires, situés sur certains secteurs de la commune, doivent ainsi faire une demande de « Permis de louer ».

Ce procédé s'applique aux logements mis en location, vides ou meublés et lors d'un changement de locataire.

Les demandes d'Autorisation(s) préalable(s) de mises en location, doivent comprendre :

- les diagnostics techniques *(Gaz, électricité, amiante ...)*,
- les diagnostics État des Risques et Pollutions *(ERP)*
- le constat de risque d'exposition au plomb *(CREP)*
- une attestation de surface du logement conforme à la loi Carrez
- le CERFA n°15 652*01 *(à télécharger sur service-public.com)*.

Tous ces documents sont à déposer au CCAS ou à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer directement sur la plateforme Touriz. 32 permis de louer ont été instruits en 2023 sur la commune.

ACTION !

Signaler un logement insalubre

Les locataires peuvent alerter sur l'insalubrité de leur logement en remplissant un formulaire à retirer auprès du CCAS. Suite à ce signalement, une visite d'un inspecteur de salubrité de l'agglomération est programmée pour effectuer un constat.

Infos : CCAS 01 64 54 28 30
www.morangis91.com/logement

LE MOT DU MAIRE

« La problématique du logement demeure une préoccupation majeure, nécessitant une approche réfléchie et des solutions adéquates. Les mesures récemment annoncées par le gouvernement ne semblent pas à la hauteur des enjeux pour résoudre de manière pérenne la crise actuelle.

En Île-de-France, région la plus densément peuplée avec ses 12 millions d'habitants, l'attractivité continue d'attirer chaque année quelque 50 000 nouveaux résidents. Cette croissance démographique constante, exerce une pression toujours plus forte sur le marché du logement, en particulier sur le segment social, où près de 800 000 demandeurs sont en attente d'une solution.

Dans ce contexte, l'État a émis l'idée d'une réforme de l'attribution des logements sociaux, visant à optimiser la fluidité du système et à mieux répondre aux besoins en diversifiant les options de réponse. Toutefois, cette réforme soulève des interrogations importantes pour les maires et les autorités locales. En effet, si les trois volets de cette réforme se matérialisent, il est à craindre que cela ne se traduise par une perte progressive de notre autonomie en matière d'attribution et de réserve de logements dans nos communes. De plus, cela pourrait compromettre notre capacité à mener une politique efficace de peuplement, en adaptant les logements disponibles aux besoins spécifiques de nos concitoyens.

Il est donc crucial que les autorités locales soient pleinement impliquées dans ce processus de réforme, afin de garantir que les décisions prises prennent en compte les réalités et les spécificités de chaque territoire. En travaillant de concert avec l'État, nous pourrons trouver des solutions durables et équilibrées pour répondre aux besoins de logement de nos citoyens et assurer un développement harmonieux de nos villes et de nos quartiers ».

Commerces /artisanat

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de **Josiane Gonzalez**, conseillère municipale déléguée Vie économique, commerce et artisanat
06 23 50 54 78 / j.gonzalez@morangis91.com

NOUVEAUX

COIFFEUSE À DOMICILE

Bel'Hair
07 66 01 01 54

RESTAURANT

Cuisine turque et kurde. Ouvert 7j/7 de 11h à 22h.

TAD-AL – Grill Kebab House
1 avenue de Champagne
01 60 13 94 24

RELAXOLOGUE PSYCHOPÉDAGOGUE

Pour enfants et adolescents.

Isabelle Bordet
11 rue des Pinsons
06 87 22 92 10
www.guidekids91.com

COMMUNICATION

Agence Moustache

Anouar Aziouzi
6 rue du docteur Schweitzer
09 78 80 29 62

SYNDIC COPROPRIÉTÉS

Patrice Berdoulat
6 rue Evariste Gallois
06 74 74 02 82

DÉCORATION

L'Atelier SC Déco.
Mariages et événements

Sandrine Codan
8 avenue des Iris
www.latelierscdeco.com
06 60 28 65 64

Retrouvez en ligne sur le site de la ville ou sur IMAGINA, toutes les offres d'emploi, de stage ou d'alternance que vous propose l'Association des entreprises du Parc d'Activité de Morangis - APAM91.

Infos : www.morangis91.com

LUNA FOOD

Installée à Morangis en août 2023, Luna est une entreprise de la foodtech lancée en 2019 par Daniel Marhely et Alexandre Croiseaux, qui emploie actuellement 100 salariés.

Luna crée, développe et distribue 6 marques de plats frais inspirés des cuisines du monde entier, pour proposer aux Français des produits aux ingrédients simples, sans additifs ni conservateurs et à un prix juste.

Trattoria italienne

Sandwich criminel

Cantine thaï

Soul food japonaise

Délice levantin

Street food coréenne

Luna bénéficie de plusieurs canaux de distribution :

- la grande distribution avec plus de 200 points de vente ;
- le travel retail, l'e-commerce, la restauration d'entreprise ;
- une première boutique Luna, située dans le 17e arrondissement de Paris et dans laquelle les Franciliens peuvent directement personnaliser et tester l'intégralité des recettes.

Avec cette nouvelle cuisine centrale de plus de 4000 m² basée à Morangis, Luna a pu développer ses capacités de production et conquérir de nouveaux clients, elle cuisine aujourd'hui plus de 20 000 plats/jour et a pour ambition de passer à 100 000 plats/jour d'ici 2025.

👉 **LUNA - 160, av. Charles de Gaulle**

Au fil de l'info

TRAMWAY T12 EN SERVICE

Région îledeFrance

La nouvelle ligne de Tramway T12 est entrée en service le 10 décembre 2023. Elle permet de relier Massy à Évry-Courcouronnes en 40 minutes, via 16 stations Gravigny Balizy, accessible depuis Morangis par les lignes B et C de la navette, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Massy Palaiseau et Petit Vaux. Ce tram-train est un tramway 2-en-1 qui circule à la fois sur des voies de tramway classiques, en milieu urbain, et sur les voies du réseau ferré national. Il l'emprunte entre les gares de Massy et Petit Vaux, qu'il dessert maintenant à la place du RER C. Le T12 circule 7j/7 de 5h *(5h30 au départ d'Évry-Courcouronnes)* à 23h30. À terme, un tram circulera toutes les 10 minutes en heure de pointe.

MA PRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ

Ma Prime Rénov' Sérénité est une aide financière pour les personnes qui souhaitent réaliser en même temps un ensemble de travaux de rénovation énergétique dans leur logement *(par exemple isolation des combles et changement du mode de chauffage)*. Le montant de la prime, versée une fois les travaux terminés, varie en fonction du montant de vos ressources. Parmi les conditions pour en bénéficier, le logement doit être construit depuis au minimum 15 ans à la date où votre demande d'aide financière est acceptée et qu'il soit votre résidence principale. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement *(RGE)* et permettre de réaliser un gain énergétique d'au minimum de 35%. La demande de Ma Prime Rénov' doit être faite en ligne sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat *(Anah)*. Vous devez obligatoirement être accompagné d'un tiers de confiance Mon Accompagnateur Rénov' avant de faire votre demande de prime si le coût de vos travaux de rénovation énergétique globale dépasse 5 000€ TTC.

Infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554

BONUS RÉPARATION

Le bonus réparation, prévu par la loi antigaspillage pour une économie circulaire, est un montant déduit sur la facture du consommateur qui se rend chez un réparateur labellisé « Qualirépar ». Ce bonus s'applique à 73 types de produits électriques et électroniques : aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, téléphone portable, téléviseur ...Plusieurs changements sont à noter en 2024 : Doublement du montant du bonus pour 5 appareils du quotidien ; Une augmentation de 5€ sur le bonus réparation existant pour une grande quantité de produits ; 24 nouveaux équipements éligibles au bonus réparation ; Le critère « casse accidentelle » désormais éligible ; Les réparations à distance désormais couvertes par le bonus réparation ; Un bonus majoré de 20% lorsque des pièces issues de l'économie circulaire sont utilisées lors de la réparation.

Infos : www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation

LE PERMIS À 17 ANS

Depuis le 1er janvier 2024, l'âge minimal requis pour passer le permis de conduire catégorie B est abaissé de 18 à 17 ans. Le Code peut quant à lui être passé dès 15 ans pour les personnes inscrites en conduite accompagnée et dès 16 ans pour les autres. Rien ne change au niveau du permis probatoire : il conserve ces 6 points pour une durée de 3 ans ou de 2 ans pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipé, avec une réglementation spécifique « jeunes conducteurs » *(limitation à 110 km/h sur autoroute, taux d'alcool inférieur à 0,10 mg/l d'air expiré ...).* À l'issue de cette période, et à condition de ne pas avoir eu de retrait de points, le permis comptera 12 points. Cette initiative est destinée à favoriser la mobilité des jeunes.

Le Grand-Orly Seine Bièvre organise la 3e édition du Printemps de l'innovation le jeudi 25 avril, de 8h45 à 14h, à son siège *(Bâtiment Askia / 11 avenue Henri Farman/ BP 748, Orly Aérogare Cedex).* Cette initiative vise à favoriser les rencontres et les échanges entre les acteurs de l'innovation du territoire qu'ils soient issus de clusters, pôles de compétitivité, d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur ou associations. Les participants pourront assister à une présentation de la nouvelle plateforme numérique collaborative du GOSB, en cours de développement. Celle-ci est destinée à faciliter la connaissance de projets et des acteurs, ainsi que des ressources disponibles sur le territoire, et à encourager le développement de partenariats sur des projets. Les lauréats de la Bourse Territoriale de l'Innovation, pitcheront leurs projets à cette occasion et le lauréat « coup de cœur » du Printemps de l'Innovation sera désigné parmi eux.

👉 **Inscription obligatoire : www.grandorlyseinebievre.fr/information-transversale/agenda/printemps-de-linnovation-2024-7830**

Com

• Élus de la liste : 06 30 11 03 43 « Passion Morangis, Agir vraiment », www.passion-morangis.com •

Lors du conseil municipal du 06 février 2024, nous avons pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui a donné lieu à un débat (DOB). Les élus de « Morangis Pour Tous, une attention pour chacun », ont lors de ce conseil dénoncé des choix politiques ne répondant pas aux besoins de nombreux morangissois. Avec une population en augmentation, il y aurait lieu de multiplier encore et encore plus, les Services Publics (école, installations sportives, transports en communs, solidarité…), et pas uniquement la vidéosurveillance et le bâtiment Saint Michel. Et pour ce faire, entre autres, l'équipe municipale fait appel à l'emprunt et envisage une augmentation du taux d'imposition en 2024. Afin d'assister ces derniers dans ce débat et de présenter son bilan à mi-mandat, la majorité organise une série de réunions publiques sur notre commune. Les interrogations des morangissois portent quant à elles, sur le plan de circulation et le stationnement, l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire, le développement des transports en communs et la création de la gare voyageurs ligne 14, l'environnement et le devenir du tissu commercial (fermetures de certains magasins, évasions des commerçants), les incivilités et déjections canines, l'entretien des trottoirs, des routes et des installations sportives, la circulation anarchique des poids lourds, etc. Sous prétexte de démocratie participative, ne serions-nous pas déjà en campagne électorale pour les municipales ? Mais avant 2026, le 09 juin, il y a les élections européennes. D'ailleurs, êtes-vous bien inscrits sur les listes électorales ?

• Élus de la liste : « Morangis Pour Tous - MPT, une attention pour chacun » Annette Virly-Richard, Martial Gauthier, Jacqueline Benjaddi, Anthony Bunelle, Gilles Prenelle •

Bientôt quatre ans que notre groupe siège au Conseil Municipal, et ces dernières années ont été marquées par un contexte compliqué. On est sorti progressivement de la pandémie de la COVID 19 et le conflit en Ukraine a éclaté, mettant en mal les relations entre divers pays d Europe et depuis octobre 2023 le conflit entre Israel et la Palestine est venu secouer les relations internationales. Et Morangis au milieu de tout cela ? Nous restons préoccupés par la crise économique et l'inflation, les hausses de prix des produits du quotidien, l'alimentation de plus en plus chère et l'électricité qui ne cesse d'augmenter sans compter l'immobilier qui connait une forte crise. Beaucoup d'incertitudes sur l'avenir persistent. Les collectivités se retrouvent avec des budgets énergies qui augmentent fortement et des projets d'aménagement dont les dossiers de subventions sont passés au crible par le Département et la Région. L'année 2024 va être cruciale pour les finances de notre ville. On notera la reprise des réunions des comités de quartier et le démarrage des travaux du parc St Michel. On attend plus dans la restructuration du stationnement et de la circulation. On va devoir se préparer a un été mouvementé avec les Jeux Olympiques.

• Élus de la liste : 06 03 85 80 01 « Une nouvelle énergie pour Morangis », Carole Personnier, Xavier Dugoin •

PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur :

www.morangis91.com

CONSEIL MUNICIPAL

• DU 18 DÉCEMBRE 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Il a autorisé l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de 2023 *(hors restes à réaliser 2022)*.

• Il a attribué une avance de subventions, pour un montant total de 160 540€, représentant 40 % du montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2023, aux associations suivantes : Comité des Fêtes, CMOM, Football Club de Chilly-Morangis, Judo Club de Chilly-Morangis, École de Musique et MJC Relief.

• Il a attribué une avance de subvention pour le CCAS pour un montant total de 90 000€ au titre de l'exercice 2024, précisant que ces versements anticipés seront pris en compte dans le cadre des subventions qui seront arrêtée et inscrites au budget primitif 2024.

• Il a accordé à CDC HABITAT SOCIAL une garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un montant de 3 658 469€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le programme de 31 logements familiaux situés au 97, av. de l'Armée Leclerc.

• Il a approuvé le projet de convention de partenariat et autorisé le Maire à signer cette dernière et tous les actes afférents dans le cadre de l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain » organisé par la MGP pour lequel Morangis est lauréate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

• Il a fixé à compter du 1er/01/2024, les durées d'amortissement corporelles et incorporelles et le seuil d'amortissement des biens de faible valeur à 800€. La méthode d'amortissement adoptée et appliquée est la méthode linéaire prorata-temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien. Il a décidé qu'une dérogation au prorata temporis sera appliquée aux biens de faible valeur qui seront amortis l'année suivante leurs réalisations.

• Il a adopté une motion alertant sur la perte de recettes prévisionnelles en 2024 du Département de l'Essonne.

CONSEIL MUNICIPAL

• DU 6 FÉVRIER 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• A désigné J. J. Legrand en remplacement de M. Riegert (décédé)

En qualité de :

- représentant suppléant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la MGP,

- représentant suppléant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'EPT GOSB,

- représentant suppléant siégeant au GIP Maximilien.

• Il a autorisé le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section dans le cadre de la mise en place de la M57

• Il a pris acte de la tenue du DOB sur la base du ROB transmis aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2024 joint en annexe à la délibération.

À l'unanimité des votants

• Il a décidé de modifier par avenant certains articles des contrats de travail des assistantes maternelles.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2024 - 19H30

PERMANENCES

● **BRIGITTE VERMILLET, MADAME LE MAIRE,**

Reçoit sur rendez-vous au 01 64 54 28 71 madamelemaire@morangis91.com

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN CHARGE DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Reçoit sur rendez-vous bvermillet@cd-essonne.fr

● **MAISON DE L'ESSONNE**
01 60 91 91 91

● **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**
Les centres les plus proches sont :
● Chilly-Mazarin
01 60 92 10 00
● Savigny-sur-Orge
01 69 12 35 14
6 bis rue de Morsang

● **SECOURS CATHOLIQUE**
06 99 10 35 58

● **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**
06 81 51 06 41

● **LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE**
Consultations gratuites à Evry - 01 60 78 01 27

HÔTEL DE VILLE

12 avenue de la République BP 98
91420 Morangis Cedex
Tél. 01 64 54 28 28
Fax 01 69 09 63 01
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

● **HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi : 8h30/12h
Mardi : 8h30/12h 13h30/17h30
Mercredi : 8h30/12h
Jeudi : 8h30/12h 13h30/18h30
Vendredi : 8h30/12h 13h30/17h30
Samedi : 8h30/12h

● **CABINET DU MAIRE**
01 64 54 28 71
● **CCAS**
01 64 54 28 30
● **SERVICE SÉNIORS**
01 64 54 28 20
● **POLICE MUNICIPALE**
01 64 54 28 01
● **DIRECTION GÉNÉRALE**
01 64 54 28 07
● **COMMUNICATION**
01 64 54 28 57
● **ÉTAT CIVIL - CIMETIÈRE**
01 64 54 28 02/03
● **SERVICE RÉGIE**
01 64 54 28 60
Lun. 9h45/12h et 13h30/17h15,
mar. et ven. 8h45/12h et 13h30/17h15,
jeu. 8h45/12h et 13h30/18h15,
mer. et sam. 8h45/11h45
● **SERVICE URBANISME**
01 64 54 28 70
Fermé au public le mardi après-midi.
● **FINANCES**
01 64 54 28 06
● **ÉLECTIONS**
01 64 54 28 14
● **ENFANCE ÉDUCATION**
01 64 54 28 65
● **ENFANCE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE**
01 64 54 28 66
● **JEUNESSE/CITOYENNETÉ**
01 64 54 28 50
● **PETITE ENFANCE**
01 64 54 28 45
● **RESSOURCES HUMAINES**
01 64 54 28 12
● **SERVICES TECHNIQUES**
01 64 54 52 40
● **SPORTS**
01 64 54 52 19
● **CULTUREL**
01 64 54 28 56
● **ANIMATION LOCALE ET VIE ASSOCIATIVE**
01 64 54 28 53

NAISSANCES

● **ZAYN OULD DRIS**
14 novembre 2023

● **EVAN LEAL AMARIS**
17 novembre 2023

● **LYANA LEHMANN**
4 décembre 2023

● **YLAN LEHMANN**
4 décembre 2023

● **MATTEO PÉDEBOS**
9 décembre 2023

● **GIANI TOMASSO SAU**
10 décembre 2023

● **ALEXIS VILLETTE**
13 décembre 2023

● **ROMANE DUPRÉ**
28 décembre 2023

● **LISA HO-QUOC-KHANH**
2 janvier 2024

● **JASMINE DEMICHE**
7 janvier 2024

● **INAYA GRONDIN BERTUCCELLI**
9 janvier 2024

● **MATTHIEU PINTO**
18 janvier 2024

● **LIAM NGANGA NKOUKA MOUSSOUNGOU**
30 janvier 2024

● **YASTEN MEZAR**
11 février 2024

● **CHARLIZE GORZALA CUSIN**
18 février 2024

● **NÉLIA ARIAS DE LA CRUZ**
23 février 2024

● **ADAM BATCHA**
28 février 2024

● **BIANCA LOPES MARTINS**
3 mars 2024

MARIAGES

● **DIANE IRIZA ET EMMANUEL KANYENGOGA**
25 novembre 2023

● **FATY HAMEL ET PASCAL ROUGE**
16 décembre 2023

● **MARCELA RIVAS JAMETT ET SALVADOR MOLINA ROA**
16 décembre 2023

● **RAQUEL MOREIRA FRAGA ET BRUNO PEREIRA-ANTUNES**
24 février 2024

DÈCÈS

● **CLAUDE LEMAIRE**
2 novembre 2023

● **EMILIE TERBECHE NÉE WARDELL**
16 novembre 2023

● **ANGÉLIQUE LEMAIRE**
13 novembre 2023

● **MANUEL CARVALHO CUNHA ALVES**
7 décembre 2023

● **JEAN-MARIE BOULLÉ**
14 décembre 2023

● **JEAN COTTEREAU**
16 décembre 2023

● **CHRISTIANE BIRAUD NÉE DUMAS**
23 Décembre 2023

● **CLAUDINE QUESNEL NÉE LAGOUTTE**
28 décembre 2023

● **JACQUELINE BEURTHE NÉE GUYARD**
21 janvier 2024

● **PHILIPPE VEROUIL**
26 janvier 2024

● **HERMENEGILDO DA CONCEIÇAO LEANDRO**
27 janvier2024

● **MADELEINE JAMET NÉE ANDRIEUX**
30 janvier 2024

● **COLETTE COBRAIVILLE NÉE SACHOT**
8 février 2024

URBANISME

Les déclarations préalables sont consultables sur le site de la ville : *www.morangis91.com rubrique : urbanisme*

ALLÔ, MADAME LE MAIRE
01 64 54 28 38
VOUS RETROUVE*

Tous les mercredis d'**avril à juin**

de 11h à 12h

*Sauf pendant les vacances scolaires

1ER & 2 JUIN

SALON du LIVRE & de la GASTRONOMIE

GYMNASE CLAUDE BIGOT

14H /18H

• Conférences • Ateliers
• Dégustations • Lectures

Directeur artistique du Salon : Matthias Vincenot
Partenaires : Poésie et Chanson Sorbonne
Ordre Culinaire International / Président : Philippe Gardette
Librairie Atout Papier *(Savigny-sur-Orge)*
Librairie Télémaque *(Montlhéry)*
Médiathèque de Morangis

www.morangis91.com